

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION « EDUCATION, SPORTS ET CULTURE »

(PAGES 64 A 84)

RÉSUMÉ

I - EDUCATION, COLLEGES ET CARTE SCOLAIRE

La politique du Département en faveur des collèges poursuit l'objectif d'offrir des conditions d'accueil et d'études de qualité dans les collèges, un des principaux objectifs du plan stratégique.

La Commission permanente a décidé à l'unanimité lors de sa réunion du 25 octobre 2019, d'engager la phase d'élaboration des évolutions nécessaires du réseau des collèges ardennais, confiant cette tâche à la Commission « Education, Sports et Culture ». Cette phase sera conduite avec l'ensemble des acteurs ardennais dont l'Education Nationale.

Un schéma directeur des collèges numériques sera voté au 1^{er} trimestre 2020, pour une durée de quatre à cinq ans.

Le Président nous propose :

- De nous concentrer sur les engagements décidés concernant les pôles scolaires,
- De soutenir l'Atelier « Canopé » des Ardennes,
- De poursuivre le dispositif des aides exceptionnelles à la scolarité,
- De maintenir notre soutien aux frais de fonctionnement de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (I.N.S.P.E) et aux frais d'occupation de l'I.F.T.S.
- De prévoir l'aide allouée en 2020 au Campus de Charleville-Mézières.

II - CULTURE ET PATRIMOINE

Le Président nous propose :

- D'élaborer un schéma culturel départemental,
- De poursuivre l'accompagnement des manifestations culturelles, le soutien aux « Associations de Jeunesse et d'Education Populaire », de « Devoir de mémoire », et écoles de musique associative et publiques,
- De continuer la mise en œuvre du projet de valorisation des Thermes de Warcq,
- De nous concentrer sur les engagements en cours.

Avec le renouvellement du soutien de l'Etat via 3 dispositifs de cofinancement triennal, **la Bibliothèque Départementale des Ardennes** s'engage à poursuivre les actions déjà engagées et à réaliser les engagements prévus en investissement et en fonctionnement. Toute augmentation de dépenses (fonctionnement et investissement) se traduira par une augmentation équivalente des recettes.

Les Archives Départementales des Ardennes poursuivant en 2020 les actions de leur cœur de métier, 2 opérations exceptionnelles de numérisation jalonneront l'année : celle des manuscrits du fonds des archives et celle d'une partie des registres paroissiens du Diocèse de Reims.

En 2020, **le Musée Guerre et Paix en Ardennes** poursuivra son action en complet accord avec les axes du plan stratégique 2018-2025. Il participera à l'attractivité du département en organisant des événements d'ampleur, en lien avec les grands rendez-vous mémoriels de l'an prochain : 150^e anniversaire de la guerre de 1870-1871 (reconnue commémoration nationale) et 80^e anniversaire de la campagne de France et de l'exode des Ardennes. L'amélioration des services rendus aux usagers sera également poursuivie en direction, notamment, des scolaires, tous niveaux confondus.

En 2020, les archéologues de la **Cellule Départementale d'Archéologie (Budget Annexe)** conduiront de nouvelles opérations, type projets éoliens, extension de carrières, modernisation de l'habitat et d'installations économiques.

III PREVENTION, SPORT ET LOISIRS

Le Président nous propose de définir l'action du département autour de 2 axes :

- Le sport et les loisirs comme moyen d'action pour assurer ses compétences obligatoires,
- Le sport et les loisirs comme vecteur d'une politique volontariste, c'est-à-dire contribuer au rayonnement du Département et à son attractivité.

Le Conseil départemental assure un accompagnement financier dans les 3 domaines suivants :

1. Le sport de niveau national et au plus haut niveau régional,
2. Le soutien au sport amateur et à la formation,
3. Les plans départementaux de développement de disciplines sportives.

4 dispositifs sont révisés comme suit :

- Regroupement des 3 dispositifs « clubs phares », « clubs de renom national » et « clubs de renom régional » en 1 seul dispositif « Niveau national et régional »,
- Actualisation et simplification des critères d'attribution de subvention pour le dispositif « Aide au fonctionnement des clubs et des comités départementaux ».

Les 5 autres dispositifs pourront connaître des évolutions mineures selon les études menées en 2020.

Des projets d'animation sportive seront déployés sur l'ensemble du département en collaboration avec les associations sportives et les collectivités.

Le Président nous propose :

- De poursuivre l'organisation de projets d'envergure et populaires,
- De mettre en place de nouvelles manifestations comme, par exemple, une randonnée entre les 2 châteaux médiévaux de Bouillon et Sedan.

Été 2024, Paris accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques (soit 15000 athlètes et 13 millions de téléspectateurs), à ce titre, le Président nous propose d'inscrire notre Collectivité dans 2 appels à candidatures :

- Les Ardennes : Centre de préparation aux Jeux,
- Les Ardennes : Label « Terre de Jeux ».

La mutualisation des moyens techniques et humains née de la fusion Service Prévention-Vie associative-Sports et Bases de Loisirs va s'intensifier en 2020, en développant de nouveaux projets.

Le Président nous propose :

- D'étendre notre offre de service et réfléchir à de nouvelles activités sur les sites de Bairon et des Vieilles-Forges,
- Donner une nouvelle orientation pour la location des salles du Centre des congrès, type recherche de prestataires pour s'inscrire dans le cadre de saisons culturelles, allier réunions et activités sportives,
- Adapter comme à la Maison des sports un système de lecteur de badge sur d'autres bâtiments,
- De mener une réflexion sur les modalités de mise à disposition de la Maison des Sports et proposer une tarification.

Le Président nous demande de bien vouloir en débattre